

Qui contacter dans le département des Alpes-Maritimes ?

DDFiP 06 :

Dans le contexte de la crise COVID-19, les liens de contacts ci-dessous sont à la disposition des professionnels, pour leur information et l'accomplissement des formalités souhaitées :

- **pour toute demande de précision d'ordre réglementaire (fonds de solidarité, report d'échéances, etc.) :**

1. les foires aux questions [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) :
<https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/questions>

2. l'aide à l'accès aux mesures de soutien dans le cadre de la crise COVID-19 :
<https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13467>

3. la documentation dédiée au fonds de solidarité :
<https://urlz.fr/cmvk>

4. le centre d'appel Impôts Service : 0 810 467 687 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
(service 0,06 €, par minute + prix d'un appel)

- **pour toute demande de report du paiement des échéances fiscales :**

1. le formulaire simplifié :
<https://urlz.fr/cmB5>

2. la messagerie sécurisée E-Contact de votre espace professionnel, afin de contacter le Service Impôt Entreprise en charge de votre dossier fiscal

- **pour saisir la Commission des Chefs de Services Financiers des Alpes-Maritimes :**

1. une adresse courriel : ddfip06.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr

- **pour toute demande relative aux téléprocédures :**

1. le formuel : <https://formuelassistanceteleprocedure.impots.gouv.fr/formuelEFI/efi>

2. l'assistance technique : 0810 006 882

Qui contacter dans le département des Alpes-Maritimes ?

URSSAF PACA :

Pour les employeurs et les travailleurs indépendants : gestiondecrise.paca@urssaf.fr

Pour les travailleurs indépendants : le formulaire de demande d'aide du Fonds d'Action Sociale Urssaf est disponible sur : www.secu-independants.fr

A compléter, signer, joindre les justificatifs (seuls justificatifs demandés : RIB, dernier avis d'imposition et formulaire daté et signé) et à renvoyer via le module de contact de son espace en ligne :

Travailleurs indépendants : www.secu-independants.fr motif du courriel «action sociale»

Professions libérales : www.urssaf.fr motif du courriel «une formalité déclarative»/«déclarer une situation exceptionnelle»

Auto-entrepreneurs : www.autoentrepreneur.urssaf.fr motif du courriel «je rencontre des difficultés de paiement»

Banque de France 06 :

Médiateur du crédit : <https://mediateur-credit.banque-france.fr>